

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 septembre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Claude Jean, Isabelle Gaudreau, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.

Sont absents le commissaire Stéphane Gauthier ainsi que la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources humaines par intérim, M. Christian Coursol, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2016-09-1596 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Vente d'un terrain à la municipalité de Kiamika.
 - 7.2 Demande à la Ville de Rivière-Rouge pour la cueillette des ordures de l'école du Méandre.
 - 7.3 Nomination au poste de conseiller ou conseillère en gestion du personnel.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Rapport de délégation durant la période estivale.
 - 8.2 Calendrier des séances de travail.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectif : Secteur de l'adaptation scolaire.
 - 9.2 Plan d'effectif : Secteur des services de garde.

10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 École de Notre-Dame (854032) : Résolution d'appui au projet de construction d'un nouveau gymnase (mesure 50514).
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapports du comité exécutif (3).
 - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.
 - 11.3.2 Comité de vérification du 20 juin 2016.
 - 11.3.3 Comité de gouvernance et d'éthique (2).
 - 11.3.4 Comité des ressources humaines (6).
 - 11.3.5 Comité d'évaluation de la direction générale.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
 - 11.6 Rapport du Protecteur de l'élève au sujet d'une plainte.
 - 11.7 Rapport de la personne désignée pour l'application du code de déontologie.
 - 11.8 Informations sur la rentrée scolaire.
12. Période de questions du public.
13. Autres affaires :
 - 13.1 Date de présentation du rapport annuel.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Code d'éthique et de déontologie des commissaires.
16. Questions et commentaires des commissaires.
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

4.1 CC-2016-09-1597 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.2 Méthode de calcul : rémunération des commissaires

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres du nouveau décret.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Les points 9.1 et 9.2 sont traités immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

9.1 CC-2016-09-1598 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant 15 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 59 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 25 et le 31 aout 2016, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2017 doit être adopté annuellement.

VU le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.23 et 7-3.28 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2016-09-1599 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde, comportant 18 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 24 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 18 et le 22 aout 2016, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2017 doit être adopté annuellement.

VU le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.36 et 7-3.37 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2016-09-1600 : VENTE D'UN TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection de leur patinoire, la Municipalité de Kiamika demande à la Commission scolaire de lui céder un terrain d'une superficie d'environ 2 400 m². Les infrastructures sur ce terrain ont été construites par la municipalité et elles sont entretenues par celle-ci.

ATTENDU la demande formulée par la Municipalité de Kiamika;

ATTENDU QUE les deux organismes administrent des fonds publics;

ATTENDU QUE les sites aménagés doivent servir à l'ensemble de la communauté dans une perspective d'utilisation maximale;

VU l'article 272 de la *Loi de l'instruction publique* (LIP) qui permet l'aliénation d'un immeuble en se conformant aux règlements du gouvernement;

VU le *Règlement sur les normes d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (L.R.Q., C.1-13.3, A.452) Section 11, art. 4, qui permet d'aliéner un immeuble d'une commission scolaire d'une valeur inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU QUE cette transaction est conditionnelle à l'acceptation par la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) telle que le prévoit la réglementation sur la disposition des actifs immobiliers des commissions scolaires;

ATTENDU QUE la superficie du terrain convoitée serait de l'ordre de 2 400 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Commission scolaire n'utilise pas cette partie de terrain et ne prévoit pas en avoir besoin à long terme;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à cette transaction (arpenteur, notaire, SQI, etc.) seraient à la charge de l'acquéreur;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE VENDRE une partie du lot 2 676 682 d'une superficie approximative de 2 400 mètres carrés pour la somme nominale de 1,00 \$ à la Municipalité de Kiamika.

QUE toutes les dépenses inhérentes à cette vente soient à la charge de la Municipalité de Kiamika.

QU'une clause soit insérée au contrat à l'effet que l'immeuble ne soit utilisé que pour des fins municipales et publiques à but non lucratif et que la Commission scolaire Pierre-Neveu pourra exiger la rétrocession du terrain gratuitement advenant le non-respect de cette clause.

QU'une clause soit insérée au contrat à l'effet que les élèves de la commission scolaire puissent utiliser les équipements sans frais lors de leurs activités.

D'AUTORISER la directrice générale de la commission scolaire, M^{me} Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2016-09-1601 : DEMANDE À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : La cueillette des ordures de l'école du Méandre est réalisée par une firme privée (conteneur). Le cout de cette collecte ne cesse d'augmenter et nous faisons face à une situation de monopole (cout annuel d'environ 8 500 \$ taxes nettes). Le cout chargé (tarif fixe mensuel) est environ 50 % supérieur à ce qui est facturé pour un service similaire dans la région de Mont-Laurier. Les discussions n'ont pas permis de faire baisser le prix de manière significative. Le Service des ressources matérielles (SRM) aimerait que la Ville de Rivière-Rouge accepte de faire la cueillette de ces ordures par l'entremise de la cueillette municipale (bacs noirs). Environ 14 bacs seraient nécessaires pour couvrir les besoins de l'école. Le SRM serait prêt à payer ce service un prix raisonnable.

ATTENDU QUE la cueillette des ordures de l'école du Méandre est réalisée par une firme privée (conteneur) et le cout de cette collecte est environ 50 % supérieur à celui pratiqué dans la région de Mont-Laurier;

ATTENDU QU'il y a une situation de monopole et que les discussions avec l'entreprise n'ont pas permis de faire baisser le prix de manière significative;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge procède déjà à la cueillette des ordures des citoyens et de certains commerces et institutions, par l'entremise de la cueillette municipale (bacs noirs);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE DEMANDER à la Ville de Rivière-Rouge de procéder à la collecte des ordures de l'école du Méandre et de facturer à la Commission scolaire Pierre-Neveu un cout raisonnable pour ce service (cout/bac/année).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2016-06-1602 : NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN GESTION DU PERSONNEL

Description de la situation : Un poste de conseiller ou conseillère en gestion du personnel est vacant au Service des ressources humaines suite à la démission de sa détentrice. Suite à l'affichage du concours C-07-15-16, le comité des ressources humaines pour la sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder à l'entrevue d'une candidate afin de pourvoir le poste de conseiller ou conseillère en gestion du personnel.

ATTENDU QU'un poste de conseiller ou conseillère en gestion du personnel est vacant au Service des ressources humaines;

ATTENDU l'affichage du concours C-07-15-16;

ATTENDU les couts supplémentaires importants liés à l'absentéisme;

ATTENDU QUE la gestion de l'absentéisme nécessite des ressources adéquates;

ATTENDU l'analyse organisationnelle réalisée en 2016;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines pour la sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'OCTROYER le poste de conseillère en gestion du personnel à Madame Marianne Giroux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 Rapport de délégation durant la période estivale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, fait rapport au conseil des commissaires de sa délégation pendant la période estivale :

- Report au printemps 2017 de la formation d'un comité de sélection pour pourvoir au poste vacant de direction adjointe. La direction générale a procédé à une affectation temporaire jusqu'au 30 juin.

8.2 Calendrier des séances de travail

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente le calendrier de travail 2016-2017.

10.SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

10.1 CC-2016-09-1603 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032) : RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE (MESURE 50514)

Description de la situation : L'école de Notre-Dame située à Notre-Dame-de-Pontmain ne dispose pas d'un espace convenable pour dispenser de manière satisfaisante et sécuritaire les cours d'éducation physique. L'espace utilisé est pourvu de 12 colonnes et le plafond est à 2,5 mètres de hauteur. La nouvelle mesure Ajout de gymnase (50514) a été élaborée spécifiquement pour résoudre ce genre de problématique.

ATTENDU QUE l'école de Notre-Dame située à Notre-Dame-de-Pontmain ne dispose pas d'un espace convenable pour dispenser de manière satisfaisante et sécuritaire les cours d'éducation physique (12 colonnes et plafond de 2,5 mètres de hauteur);

ATTENDU la mesure 50514 – Ajout de gymnase du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE l'école de Notre-Dame est située dans un milieu socio-économique défavorisé avec un indice IMSE de 9 (priorisées par le MEES);

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle dans ce secteur indiquent une forte augmentation pour les prochaines années (+ 50 % d'ici 2019-2020);

ATTENDU la ferme volonté du conseil des commissaires à garder les petites écoles de village ouvertes;

ATTENDU QUE la configuration du bâtiment existant, le grand espace disponible sur le terrain arrière et les conditions de sols favorables laissent entrevoir un projet simple à réaliser avec peu de risque financier;

ATTENDU QUE la construction de cet équipement sportif de qualité serait également un atout important pour les citoyens de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU QUE le cout total du projet s'élève à environ 838 200 \$ (superficie de 300 mètres carrés);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'APPUYER la demande de subvention pour la construction d'un nouveau gymnase pour l'école de Notre-Dame (854032) située à Notre-Dame-de-Pontmain (mesure 50514 – Ajout de gymnase).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapports du comité exécutif (3)

Les procès-verbaux du comité exécutif du 16 et du 25 aout ainsi que l'ajournement du 26 aout sont déposés.

11.3 Rapports de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 15 juin 2016.

11.3.2 Comité de vérification du 20 juin 2016

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 20 juin 2016.

11.3.3 Comité de gouvernance et d'éthique (2)

Dépôt des comptes rendus des rencontres du 21 juin et 30 août 2016.

11.3.4 Comité des ressources humaines (6)

Dépôt des comptes rendus des rencontres du 21 mars, 3 mai, 6 juin, 7 juin, 21 juin et 29 août 2016.

11.3.5 Comité d'évaluation de la direction générale

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 août 2016 ainsi que le bilan des priorités de travail de la direction générale.

11.4 Rapport des commissaires parents

Il n'y a aucun rapport.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

CC-2016-09-1604 : HUIS CLOS

Il est proposé par Joanie Thibault de siéger à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 Rapport du Protecteur de l'élève au sujet d'une plainte

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, présente le rapport. Aucun correctif n'est recommandé.

11.7 Rapport de la personne désignée pour l'application du code de déontologie

Suite au dépôt d'une plainte contre un commissaire, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, présente le rapport de Me André Chagnon, personne désignée pour l'application du *Code d'éthique et de déontologie des commissaires*. Les manquements constatés sont les suivants :

- À son obligation de concilier son double rôle d'administrateur et de représentant de la population, et ce, de façon à transmettre une image positive de la Commission scolaire;
- À son obligation d'agir avec loyauté et dans l'intérêt de la Commission scolaire Pierre-Neveu (et) d'avoir un comportement digne et compatible avec ses fonctions pour ainsi protéger la crédibilité de la Commission scolaire;

- À son obligation d’agir dans le respect des règles, orientations, priorités et décisions du conseil;
- À son obligation d’exercer sa charge en collégialité avec les autres membres du conseil;
- À son obligation d’agir avec respect et courtoisie envers l’ensemble des membres du conseil;
- À son obligation d’être disponible, assidu et ponctuel quant aux séances du conseil.

Une réprimande est imposée au commissaire.

CC-2016-09-1605 : FIN DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire Nathalie Dallaire de mettre fin au huis clos.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11.8 Informations sur la rentrée scolaire

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente des informations sur la rentrée scolaire.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n’y a aucune question du public.

13. AUTRES AFFAIRES :

13.1 Date de présentation du rapport annuel

Le rapport annuel sera présenté le 6 février 2017.

14. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Code d’éthique et de déontologie des commissaires

Le président, M. Normand Bélanger, demande aux membres de procéder à la mise à jour de leur déclaration d’intérêt.

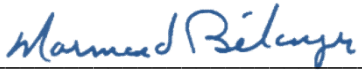
16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Carolyn Rolf souhaite que les documents soient déposés pour le vendredi midi.

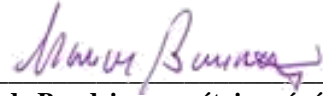
17. CC-2016-09-1606 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 22 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 octobre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Isabelle Gaudreau, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA, Chantal Coutu, la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire parent pour le secondaire Carolyn Rolf.

Est absent le président, Normand Bélanger.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le vice-président, M. Pierre Charbonneau, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2016-10-1607 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Bourses aux écoles.
 - 7.2 Semaine des directions d'établissement scolaire.
 - 7.3 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Priorités de la direction générale 2016-2017.
9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidence.
 - 9.2 Rapport du comité exécutif.
 - 9.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 9.4 Rapport des commissaires parents.

- 9.5 Rapport de la direction générale.
- 10. Période de questions du public.
- 11. Autre affaire.
- 12. Correspondance.
- 13. Dépôt de documents :
 - 13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 13.2 Politique des frais de déplacement.
- 14. Questions et commentaires des commissaires.
- 15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

4.1 CC-2016-10-1608 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2016-10-1609 : BOURSES D'ÉTUDES 2016-2017

Description de la situation : Afin d'encourager l'excellence et la persévérance scolaire, le conseil des commissaires en collaboration avec le Regroupement des commissions scolaires des Laurentides souhaite souligner le rendement et le travail soutenu en accordant des bourses d'études aux élèves des différents secteurs de formation de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ATTENDU la contribution financière du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides;

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire par la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de souligner le rendement scolaire et le travail soutenu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'ACCORDER les bourses suivantes pour un total de 3 250 \$ remis par le conseil des commissaires en collaboration avec le Regroupement des commissions scolaires des Laurentides pour l'année scolaire 2016-2017 :

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre Christ-Roi;

Une bourse de 250 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre l'Impact;

Deux bourses de 500 \$ pour la persévérance à un élève ayant diplômé avant 20 ans du Centre de formation professionnelle;

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

Une bourse de 250 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École du Méandre;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École du Méandre ou du Centre l'Impact;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2016-10-1610 : SEMAINE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Description de la situation : La semaine des directions d'établissement scolaire se déroule du 17 au 21 octobre 2016.

ATTENDU QUE la semaine des directions d'établissement scolaire se déroule du 17 au 21 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Carolyn Rolf

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour la contribution essentielle du personnel de direction des établissements à la réussite des élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2016-10-1611 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 14 au 18 novembre 2016.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 14 au 18 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 Priorités de la direction générale 2016-2017

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente ses priorités pour l'année 2016-2017.

9. INFORMATION :

9.1 Rapport de la présidence

Les membres prennent connaissance du rapport du président.

9.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 20 septembre 2016 est déposé.

9.3 Rapport de délégation ou de représentation

Il n'y a aucun rapport de déposé.

9.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Chantal Coutu, présente le procès-verbal du 28 septembre dernier.

9.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

11. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

12. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 juin au 15 septembre 2016 est déposée.

La commissaire parent, M^{me} Chantal Coutu, se questionne sur la possibilité de transmettre le compte de taxes par voie électronique.

13.2 Politique des frais de déplacement

La *Politique des frais de déplacement* est déposée pour consultation.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Benoit-N. Legault aimerait savoir s'il y a des vélos-pupitres à la Commission scolaire Pierre-Neveu.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres qu'il y a quelques bureaux de ce type dans nos écoles. Le cout du bureau est important.

La commissaire parent, M^{me} Carolyn Rolf remercie les membres du conseil pour leur soutien au cours de son mandat.

15. CC-2016-10-1612 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Charbonneau, vice-président

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} novembre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour les EHDAA, Chantal Coutu, la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf. Le commissaire Benoit-N. Legault assiste à la rencontre par audioconférence.

Est absente la commissaire Marie-Hélène Parent.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources financières M^{me} Annie Lamoureux, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2016-11-1613 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Nomination des membres du comité exécutif et durée du mandat :
 - 7.1.1 Nombre de membres du comité exécutif et durée du mandat.
 - 7.1.2 Nomination d'un président d'élection.
 - 7.1.3 Procédure d'élection du comité exécutif.
 - 7.1.4 Mise en nomination des membres du comité exécutif.
 - 7.1.5 Nomination des membres du comité exécutif.
 - 7.2 Nomination de deux (2) représentants au conseil d'établissement du CFP de Mont-Laurier.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Politique d'achat.
 - 8.2 Projet d'économie d'énergie (mode entreprise de services écoénergétiques).
 - 8.3 Secrétaire et comité de sélection.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2015-2016.
 - 9.2 Politique de frais de déplacement.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidence.
 - 10.2 Rapport du comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Procès-verbal du TACAL 2016-09-21.
 - 10.3.2 Comité de vérification 2016-10-26.
 - 10.3.3 Comité consultatif des services aux EHDAA 2016-10-19.
 - 10.4 Rapport des commissaires parents.
 - 10.5 Rapport de la direction générale.
11. Période de questions du public.
12. Autre affaire.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Rapport du Protecteur de l'élève.
 - 14.3 Politique de location ou de prêt de salle.
15. Questions et commentaires des commissaires.
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016

4.1 CC-2016-11-1614 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres qu'il est possible de transmettre le compte de taxes scolaires par voie électronique. Des vérifications seront effectuées auprès d'autres commissions scolaires.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Les points 8.1 à 9.2 sont traités immédiatement.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

8.1 CC-2016-11-1615 : POLITIQUE D'ACHAT

Description de la situation : Notre politique d'achat nécessitait une mise à jour afin de respecter la nouvelle directive émise par le Conseil du Trésor concernant les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

VU la directive émise le 1^{er} aout 2015 par le Conseil du Trésor concernant les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

VU la consultation du comité consultatif de gestion conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Carolyn Rolf

D'ADOPTER la Politique d'achat RM-2016-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2016-11-1616 : PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (MODE ENTREPRISE DE SERVICES ÉCOÉNERGÉTIQUES)

Description de la situation : Depuis 2006, la CSPN a priorisé l'économie d'énergie ce qui a permis de baisser la consommation d'environ 23 % par rapport à 2002-2003. Ce résultat permet à la CSPN d'atteindre facilement les cibles fixées par le gouvernement du Québec, mais il est possible de faire encore mieux.

Pour ce faire, des travaux majeurs seront requis (géothermie, accumulateur, aérothermie...) et le retour sur investissement peut aller jusqu'à 15 ans. Le modèle préconisé est de faire un projet par l'entremise d'une entreprise de services écoénergétiques (mode ESE). La firme sélectionnée doit réaliser l'ensemble du projet (plans et devis, engagement des entrepreneurs, gérance de projet, suivi énergétique). Les économies en argent sont garanties sinon l'entreprise doit payer la différence à la

CSPN. Ces économies annuelles permettent de rembourser l'emprunt pour le projet. Certaines subventions sont disponibles auprès du MEES et d'Hydro-Québec.

Le processus de sélection (avec comité de sélection) de la firme se fait en deux (2) étapes :

- Appel de proposition sur le SE@O et sélection de trois (3) firmes. Les firmes sont sélectionnées en fonction de leur expérience, de la qualité des employés affectés au projet et de la pertinence des solutions envisagées;
- Choix de la firme présentant le meilleur projet en fonction du retour sur l'investissement (VAN).

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) a de bons résultats au niveau de la consommation énergétique, mais qu'un projet majeur en économie d'énergie permettrait de faire mieux;

ATTENDU la recommandation des consultants (FCSQ) qui suggérait d'évaluer la pertinence de faire un projet d'économie d'énergie en mode ESE (entreprise de services écoénergétiques);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'AUTORISER la mise en place d'un projet d'économie d'énergie en mode ESE (entreprise de services écoénergétiques) à la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2016-11-1617 : SECRÉTAIRE ET COMITÉ DE SÉLECTION

Description de la situation : La formation d'un comité de sélection est un préalable à la mise en place d'un projet d'économie d'énergie (en mode entreprise de services écoénergétiques). Ce comité doit être composé d'un secrétaire de comité (formé par le Conseil du trésor) et de trois (3) membres, dont minimalement un (1) membre externe à l'organisation. Le secrétaire de comité doit être nommé par le conseil des commissaires et les membres du comité peuvent être nommés par la direction générale (par délégation).

ATTENDU QUE la formation d'un comité de sélection est un préalable à la mise en place d'un projet d'économie d'énergie (en mode entreprise de services écoénergétiques);

ATTENDU QUE le secrétaire du comité de sélection doit être formé par le Conseil du Trésor et que personne à la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) ne possède cette qualification;

ATTENDU l'appel à tous lancé auprès des commissions scolaires des régions de Laval, Laurentides et Lanaudière afin d'aider la CSPN à combler son besoin de secrétaire de comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER M. André Portugais, directeur des ressources matérielles à la Commission scolaire des Laurentides, secrétaire du comité de sélection pour le projet en économie d'énergie.

D'AUTORISER M^{me} Claudine Millaire, directrice générale de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à nommer les trois (3) autres membres du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

9.1 CC-2016-11-1618 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER 2015-2016

Description de la situation : La directrice générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande à la directrice générale de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires pour examen;

VU l'avis public publié, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCEPTER le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2015-2016 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2016-11-1619 : POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

Description de la situation : la *Politique des frais de déplacement* a été révisée.

ATTENDU la révision de la politique des frais de déplacement;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des syndicats;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'ADOPTER la *Politique de frais de déplacement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Normand Bélanger de siéger à huis clos, il est 20 h 46.

Il est proposé par Nathalie Dallaire de mettre fin au huis clos, il est 21 h 03.

7. ENJEU (X) POLITIQUE(S) :

7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT :

7.1.1 CC-2016-11-1620 : NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT

Description de la situation : Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidence de la Commission scolaire ainsi qu'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents. Le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui a délégués, par règlement, le conseil des commissaires.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le conseil des commissaires à instituer un comité exécutif;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a délégué des fonctions et pouvoirs, par règlement, au comité exécutif;

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet au conseil des commissaires de déterminer le nombre de membres du comité exécutif ayant le droit de vote, dont la présidence;

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet au conseil des commissaires de fixer la durée du mandat des membres du comité exécutif;

VU la résolution CC-2014-11-1393 fixant la fin du mandat au 1^{er} novembre 2016 et fixant à cinq (5) le nombre de membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

QUE le nombre de membres au comité exécutif soit de cinq (5) membres ayant le droit de vote, dont le président, M. Normand Bélanger, et d'un commissaire représentant du comité de parents qui sont d'office membres du comité exécutif.

QUE le mandat soit d'une durée de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 CC-2016-11-1621 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Description de la situation : Le mandat des membres du comité exécutif prend fin le 1^{er} novembre 2016. Afin de procéder à l'élection des membres du comité exécutif, un président

d'élection devra assurer le bon déroulement des procédures.

VU la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la formation d'un comité exécutif;

VU la résolution CC-2014-11-1393 fixant la fin du mandat au 1^{er} novembre 2016;

VU le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* délégrant certains pouvoirs et fonctions au comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du comité exécutif;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE Claude Boudrias agisse comme président(e) d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 CC-2016-11-1622 : PROCÉDURE D'ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidence de la Commission scolaire, ainsi qu'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du comité exécutif;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER la procédure d'élection suivante :

A. Nomination des commissaires

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination des commissaires pour au moins le nombre de membres du comité exécutif moins un (le président du conseil des

commissaires est membre du comité exécutif). Il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.

2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur au nombre de postes du comité exécutif moins un, il y a scrutin. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
6. Les personnes qui reçoivent le plus grand nombre de votes sont élues.
7. S'il y a égalité de votes entre les personnes qui ont obtenu le moins de votes, il y a scrutin.
8. Le président d'élection déclare les personnes élues, membres du comité exécutif.
9. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et initialisée par le président d'élection et le scrutateur.

B. Nomination d'un commissaire représentant le comité de parents

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination du commissaire-parent pour le poste au comité exécutif.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur à un, il y a scrutin. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
6. Les personnes qui reçoivent le plus grand nombre de votes sont élues.
7. S'il y a égalité de votes entre les personnes qui ont obtenu le moins de votes, il y a scrutin.
8. Le président d'élection déclare les personnes élues, membres du comité exécutif.
9. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et initialisée par le président d'élection et le scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4 Mise en nomination des membres du comité exécutif

A. Nomination des commissaires

Il est proposé par Pierre Charbonneau que Benoit-N. Legault soit nommé membre du comité exécutif.

Il est proposé par Benoit-N. Legault que Pierre Charbonneau soit nommé membre du comité exécutif.

Il est proposé par Chantal Coutu que Stéphane Gauthier soit nommé membre du comité exécutif.

Il est proposé par Nancy Roussel que Claude Jean soit nommé membre du comité exécutif.

Il est proposé par Stéphane Gauthier que Nathalie Dallaire soit nommée membre du comité exécutif.

Tous les candidats acceptent leur mise en nomination.

M^{me} Claudine Millaire agit à titre de scrutatrice.

Le président d'élection, M. Claude Boudrias, déclare M. Pierre Charbonneau, M. Stéphane Gauthier, M. Benoit-N. Legault et M^{me} Nathalie Dallaire élus au comité exécutif.

B. Nomination d'un commissaire représentant du comité de parents

Il est proposé par Chantal Coutu que Joanie Thibault soit nommée membre du comité exécutif.

M^{me} Joanie Thibault accepte.

Le président d'élection, M. Claude Boudrias déclare M^{me} Joanie Thibault représentante du comité de parents au comité exécutif.

7.1.5 CC-2016-11-1623 : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidence de la Commission scolaire ainsi qu'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents. Le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui a délégués, par règlement, le conseil des commissaires.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un comité exécutif;

VU QUE le conseil des commissaires a délégué des fonctions et pouvoirs, par règlement, au comité exécutif;

ATTENDU QUE la procédure d'élection des membres du comité exécutif a été appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

QUE soient nommés membres du comité exécutif, les commissaires suivants :

- Pierre Charbonneau;
- Nathalie Dallaire;
- Stéphane Gauthier;
- Benoit-N. Legault.

QUE soit nommée membre du comité exécutif, la représentante du comité de parents suivante :

- Joanie Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2016-11-1624 : NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires nomme les représentants des entreprises pour un mandat de deux (2) ans au sein du conseil d'établissement de la formation professionnelle.

VU l'article 102 de *la Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE NOMMER monsieur Éric Lachaine de Nortrax pour siéger au sein du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

DE NOMMER monsieur François Racine de Louisiana-Pacific pour siéger au sein du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION :

10.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

10.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 18 octobre 2016 est déposé.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Procès-verbal du TACAL 2016-09-21

Dépôt du procès-verbal de la rencontre.

10.3.2 Comité de vérification 2016-09-26

Dépôt du procès-verbal de la rencontre.

10.3.3 Comité consultatif des services aux EHDAA 2016-10-19

La commissaire-parent pour les EHDAA, M^{me} Chantal Coutu, résume la rencontre.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 26 octobre dernier.

10.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

12. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

14.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2016 est déposée.

14.2 Rapport du Protecteur de l'élève

Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève pour l'année 2015-2016.

14.3 Politique de location ou de prêt de salle

Dépôt de la *Politique de location ou de prêt de salle*.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ou commentaire des commissaires.

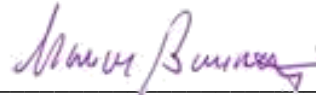
16. CC-2016-11-1625 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 22 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 décembre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Est absente la commissaire parent pour les E.H.D.A.A., Chantal Coutu.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 04.

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, a fait prêter serment à chacun des commissaires représentants du comité de parents, étant délégué à cette fin par la directrice générale.

Les assermentations sont annexées au procès-verbal.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2016-12-1626 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine des enseignantes et des enseignants 2017.
 - 7.2 Clinique de dépistage des enfants de 3 ½ ans.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Période d'admission et d'inscription pour l'année 2017-2018.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 9.1 Politique de location ou de prêt de salle.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Régime d'emprunts à long terme 2016-2017.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité consultatif du transport du 23 novembre 2016.
 - 11.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. du 16 novembre 2016.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
12. Période de questions du public.
13. Autre affaire :
 - 13.1 Processus de nomination du protecteur de l'élève et de son substitut.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018.
 - 15.3 Liste des écoles et des centres 2017-2018.
 - 15.4 Actes d'établissements 2017-2018.
 - 15.5 Rapport annuel de la Commission scolaire.
 - 15.6 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2017-2018.
16. Questions et commentaires des commissaires.
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

4.1 CC-2016-12-1627 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Audrey Parenteau entretient les membres sur les apprentissages socioémotionnels et leurs bienfaits.

7. ENJEU (X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2016-12-1628 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS 2017

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 6 au 10 février 2017. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes lors de la semaine des enseignantes et enseignants qui se tiendra du 6 au 10 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2016-12-1629 : CLINIQUE DE DÉPISTAGE DES ENFANTS DE 3 ½ ANS

Le commissaire Stéphane Gauthier se retire pour l'adoption de la résolution, il est 19 h 50.

Description de la situation : Il est reconnu que le développement global pendant la petite enfance influence de façon importante la préparation à l'école, l'adaptation au milieu scolaire et la réussite éducative. Nous savons également qu'une attention particulière doit être accordée aux enfants qui proviennent de milieux défavorisés, la proportion d'enfants vulnérables augmentant avec la défavorisation. Le CSSS d'Antoine-Labelle avait mis sur pied un modèle de clinique de dépistage systématique pour l'ensemble des enfants de 3 ½ ans. Cette clinique rejoint 93 % de la clientèle visée du territoire et permet ainsi de repérer les difficultés que certains enfants éprouvent et qui risquent d'entraver leur développement. La Commission scolaire Pierre-Neveu a été informée que le modèle de cette clinique était remis en question.

ATTENDU l'importance de repérer le plus rapidement possible les difficultés que certains enfants éprouvent et qui risquent d'entraver leur développement;

ATTENDU l'importance d'agir en prévention et de bien préparer les enfants à la rentrée scolaire afin de réduire les écarts entre les élèves provenant de milieu défavorisé et ainsi favoriser l'égalité des chances des élèves;

ATTENDU les résultats de l'enquête du développement de l'enfant à la maternelle de 2012 (EQDEM) qui révèlent que nos élèves présentent un taux de vulnérabilité plus élevé que celui du Québec pour quatre (4) des cinq (5) domaines et pour les cinq (5) domaines si on se compare à la région des Laurentides;

ATTENDU QU'une attention particulière doit être accordée aux enfants qui proviennent de milieux défavorisés, la proportion d'enfants vulnérables augmentant avec la défavorisation;

ATTENDU QUE toutes les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu sont situées en milieu défavorisé (indice de milieu défavorisé entre 8 et 10);

ATTENDU QUE 40 % des enfants de notre territoire ne fréquentent aucun service de garde;

ATTENDU QUE 8 des 17 municipalités de notre territoire n'offrent aucun service de garde;

ATTENDU QUE la clinique actuelle rencontre 93 % des enfants de 3 ½ ans de notre territoire et permet de repérer rapidement les enfants à risque et vulnérables;

ATTENDU QUE 24 % des enfants rencontrés présentaient des retards de développement et ont pu être référés ou suivis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

D'EXPRIMER nos inquiétudes au CISSS des Laurentides sur la réorganisation du dépistage des enfants avant leur scolarisation.

DE DEMANDER au CISSS des Laurentides d'assurer un dépistage efficace des enfants à risque d'avoir un retard de développement.

D'OFFRIR les services requis afin de préparer les enfants à la rentrée scolaire.

DE MAINTENIR une concertation de qualité entre nos organisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les commissaires souhaitent une présentation du nouveau modèle en séance de travail.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

8.1 CC-2016-12-1630 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2017-2018

Description de la situation : La commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2017-2018, soit du 1^{er} au 13 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

9.1 CC-2016-12-1631 : POLITIQUE DE LOCATION OU DE PRÊT DE SALLE

Description de la situation : Notre politique de prêt et de location de salle nécessitait une mise à jour afin de respecter les lois et règlements actuels.

VU les lois et règlements touchant la location ou le prêt de salle, dont la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation du comité consultatif de gestion conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER la *Politique de location ou de prêt de salle* RM-2016-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

10.1 CC-2016-12-1632 : RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME 2016-2017

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu doit, chaque année, procéder à l'adoption du Régime d'emprunts à long terme pour l'année scolaire à venir.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire Pierre-Neveu (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 16 667 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 16 667 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La direction générale;

La direction générale adjointe;

La présidence; ou

La direction du Service des ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 15 novembre 2016 est déposé.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

11.3.1 Comité consultatif du transport du 23 novembre 2016

La commissaire Marie-Hélène Parent résume la rencontre.

11.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. du 16 novembre 2016

Dépôt du compte rendu du 16 novembre 2016.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 21 novembre dernier.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres des règles concernant l'entretien des modules de jeux.

M^{me} Millaire informe les membres du travail qui s'effectuera concernant le passage du primaire au secondaire.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE :

13.1 Processus de nomination du protecteur de l'élève et de son substitut

Le commissaire Benoit-N. Legault informe les membres du processus de sélection du protecteur de l'élève et de son substitut.

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, informe les membres de la suite :

- Consultation du comité de parents;
- Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

14. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2016 est déposée.

15.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018.

15.3 Liste des écoles et des centres 2017-2018

Dépôt de la liste des écoles et des centres 2017-2018.

15.4 Actes d'établissements 2017-2018

Dépôt des actes d'établissements 2017-2018.

15.5 Rapport annuel de la Commission scolaire

Dépôt du rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire.

15.6 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2017-2018

Dépôt des services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2017-2018.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ou commentaire des commissaires.


17. CC-2016-12-1633 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 février 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Claude Jean, Benoit-N. Legault et Marie-Hélène Parent ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA Chantal Coutu. La commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau, Stéphane Gauthier et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Faby Brière, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-02-1634 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Entente pour le protecteur de l'élève.
 - 7.2 Désignation du protecteur de l'élève.
 - 7.3 Délégué(e)s et substitut à l'assemblée générale de la FCSQ.
 - 7.4 Demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle.
 - 7.5 Demande de révision d'une décision 2017-124.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Ajout au plan d'effectif du personnel de soutien.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :

- 9.1 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2017-2018.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 10.1 Services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018.
 - 10.2 Demande d'expulsion d'un élève.
 - 10.3 Demande de réintégration d'un élève.
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 11.1 École Saint-François (854045) : Échange d'une portion de terrain avec la municipalité de Lac-des-Écorces.
- 12. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 12.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018.
 - 12.2 Liste des écoles et des centres 2017-2018.
 - 12.3 Actes d'établissements 2017-2018.
- 13. Information :
 - 13.1 Rapport de la présidence.
 - 13.2 Rapports du comité exécutif.
 - 13.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 13.3.1 Procès-verbal TACAL.
 - 13.3.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique.
 - 13.4 Rapports des commissaires parents.
 - 13.5 Rapport de la direction générale.
- 14. Période de questions du public.
- 15. Autre affaire.
- 16. Correspondance (1).
- 17. Dépôt de documents :
 - 17.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 17.2 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (projet).
- 18. Questions et commentaires des commissaires.
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

4.1 CC-2017-02-1635 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

La commissaire Marie-Hélène Parent propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.2 Clinique de dépistage des enfants de 3 ½ ans

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que des représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides viendront rencontrer les commissaires le 21 février prochain.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Les points 10.1 à 10.3 sont traités immédiatement.

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

10.1 CC-2017-02-1636 : SERVICES DISPENSÉS PAR LE CFP DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Description de la situation : Un centre de formation professionnelle établi par une commission scolaire ne peut dispenser toutes les spécialités professionnelles. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle (CFP);

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

▫ Les services d'enseignement :

- services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP);
- services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP);

▫ Les services d'appui à la formation :

- services d'assistance aux autodidactes;
- services d'accueil et d'aide;
- services d'appui pédagogique;
- services d'aide au placement;
- services de résidence;
- tutorat;

▫ Les services aux entreprises;

▫ Service de reconnaissance des acquis et des compétences;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2017-02-1637 : HUIS CLOS

La commissaire Marie-Hélène Parent demande de siéger à huis clos, il est 19 h 08.

10.2 DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres de sa décision de maintenir la suspension jusqu'au prochain conseil des commissaires. Le président a été informé de cette décision.

Le directeur du CFP de Mont-Laurier, M. Faby Brière, résume son dossier disciplinaire concernant l'élève FP-2.

M. Brière présente aussi le dossier de réintégration de l'élève FP-1 du point 10.3 Demande de réintégration d'un élève.

L'élève FP-2 est entendu par les membres du conseil.

CC-2017-02-1638 : HUIS CLOS

La commissaire Chantal Coutu propose de mettre fin au huis clos, il est 20 h 16.

10.2 CC-2017-02-1639 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE

Description de la situation : Dans le cadre d'une demande d'expulsion du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP), le dossier d'un élève est présenté. Dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, il revient aussi aux conseils d'établissement d'approuver sur proposition du directeur de centre, les règles de fonctionnement du centre. Ces règles assurent l'efficacité des services éducatifs dispensés par le centre ainsi que la sécurité et l'intégrité physique ou morale des élèves et du personnel du centre. Elles comprennent notamment les règles de conduite des élèves et les mesures de sécurité. Elles déterminent les attitudes et comportements que doivent adopter les élèves du centre dans le but notamment de garantir le respect de l'autre et de l'environnement, l'hygiène, la moralité et la décence. Les règles de fonctionnement du centre doivent prévoir les sanctions applicables, notamment la suspension et l'expulsion du centre.

ATTENDU les informations présentées par la direction du Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier;

ATTENDU la recommandation de la direction du CFP de Mont-Laurier;

ATTENDU la rencontre avec le candidat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'EXPULSER l'élève FP-2 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

D'AUTORISER la direction du centre à évaluer une possible réintégration ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 CC-2017-02-1640 : DEMANDE DE RÉINTÉGRATION D'UN ÉLÈVE

Description de la situation : Une demande de réintégration d'un élève (FP-1) qui a été expulsé du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier a été déposée.

ATTENDU la demande de réintégration de l'élève (FP-1);

ATTENDU la résolution concernant l'expulsion CC-2015-12-1513;

ATTENDU les informations présentées par la direction du Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier;

ATTENDU la recommandation de la direction du CFP de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE REFUSER la réintégration de l'élève FP-1 au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.4 est traité immédiatement.

M. Hugo Charbonneau se joint à la séance par audioconférence, il est 20 h 19.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.4 CC-2017-02-1641 : DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Description de la situation : La MRC d'Antoine-Labelle désire déposer un projet pour améliorer les infrastructures numériques de son territoire. À cet effet, la MRC nous demande de les appuyer puisque nous disposons d'un pouvoir décisionnel afin de donner accès aux fibres communes libres du réseau qui nous appartient en majorité.

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques;

ATTENDU QU'en 2016, près de 70 % des foyers du territoire de la MRC n'avaient pas un accès Internet haute vitesse de 10 Mb/s ou plus;

ATTENDU QUE pour remédier à cette situation, le conseil de la MRC entend soumettre un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché »;

ATTENDU QUE l'utilisation du réseau global de fibre optique présente une opportunité pour transporter des données vers des points de présence qui permettront ensuite de rejoindre les foyers du territoire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est gérant du réseau global de fibre optique en vertu de la Convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques intervenue le 21 février 2007;

ATTENDU QUE certaines modalités sont encore à négocier concernant l'utilisation des fibres optiques communes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'APPUYER la MRC d'Antoine-Labelle dans son projet de construction d'une infrastructure numérique pour permettre aux foyers du territoire d'avoir un accès Internet haute vitesse adéquat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 CC-2017-02-1642 : ENTENTE POUR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Draveurs et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées désirent retenir une même personne pour occuper la fonction de protecteur de l'élève et son substitut. Un deuxième concours a été nécessaire et des modifications doivent être apportées à l'entente.

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.1-13.3) prévoient que la Commission scolaire Pierre-Neveu doit désigner un protecteur de l'élève et qu'il est possible de « conclure une entente avec une autre commission scolaire afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne et convenir du partage des dépenses encourues »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu s'est prévalue de ladite disposition de la *Loi sur l'instruction publique* en concluant une entente avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et au Cœur-des-Vallées;

ATTENDU QUE l'objet de l'entente prévoit également la désignation commune d'un substitut au protecteur de l'élève;

ATTENDU la recommandation du secrétaire général et l'approbation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE RESCINDER la résolution CC-2016-05-1559;

QUE le président, monsieur Normand Bélanger, et la directrice générale, madame Claudine Millaire, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu l'entente à intervenir avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et au Cœur-des-Vallées concernant la désignation commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2017-02-1643 : DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Description de la situation : L'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte peut s'adresser à un protecteur de l'élève dans le cadre de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève est désigné par la Commission scolaire, après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'instruction publique* établit certaines règles concernant le protecteur de l'élève, dont celle obligeant le conseil des commissaires à sa désignation pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois (3) ans.

VU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation du comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE DÉSIGNER Reynald Labelle à titre de Protecteur de l'élève pour la période du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2017-02-1644 : DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le conseil des commissaires nomme des membres pour

le représenter lors de l'assemblée générale de la FCSQ. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action. La Commission scolaire a droit à deux (2) délégués incluant la présidence.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la FCSQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

DE NOMMER la commissaire Nathalie Dallaire ainsi que le président, M. Normand Bélanger, nommé d'office, à titre de délégué(e)s pour assister à l'assemblée générale de la FCSQ.

DE NOMMER le commissaire Claude Jean comme substitut.

D'INSCRIRE les délégués au colloque de la FCSQ 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2017-02-1645 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION 2017-124

Description de la situation : Le conseil des commissaires doit se prononcer sur une demande de révision d'une décision. Le comité de révision, formé des membres du comité de gouvernance et d'éthique, a étudié la demande et a entendu les représentations.

ATTENDU les données présentées sur l'organisation scolaire;

ATTENDU les arguments présentés par le parent;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ACCEPTER la demande de révision d'une décision 2017-124.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 CC-2017-02-1646 : AJOUT AU PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : En prévision du départ du gestionnaire responsable du Service du transport, il faut réviser l'organisation de ce service. Comme la Société GRICS n'offrira plus de support pour le logiciel MapInfo, utilisé actuellement par la commission scolaire, il faudra migrer vers le nouveau logiciel élaboré par la Société GRICS, soit GéoBus.

ATTENDU l'analyse du Service du transport réalisée en 2015-2016;

ATTENDU la réorganisation du Service du transport en prévision du départ à la retraite du gestionnaire responsable;

ATTENDU que la Société GRICS n'offrira plus de support pour le logiciel MapInfo, utilisé actuellement par la commission scolaire;

ATTENDU l'implantation du logiciel GéoBus;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'AJOUTER au plan d'effectif du personnel de soutien un poste de soutien technique au Service du transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

9.1 CC-2017-02-1647 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2017-2018

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

11.1 CC-2017-02-1648 : ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS (854045) : ÉCHANGE D'UNE PORTION DE TERRAIN AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

Description de la situation : Le conseil d'établissement désire réaménager la cour de récréation de l'école Saint-François. Ce projet demande la modification de la configuration du terrain afin de rendre l'espace de jeux rectangulaire ce qui permettrait de repositionner le terrain de soccer et donc éviter que le ballon ne se retrouve continuellement dans la rue. Pour ce faire, la municipalité de Lac-des-Écorces est favorable à échanger une portion de 90 mètres carrés de terrain afin de rendre possible ce réaménagement.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement travaille depuis un certain temps sur un projet de rénovation de la cour de récréation pour l'école Saint-François au Lac-des-Écorces;

ATTENDU QUE le comité persévérance de l'École aux Quatre Vents a déjà amassé une partie des fonds pour la réalisation du projet et que différents partenaires sont actuellement sollicités;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de modifier la configuration du terrain en échangeant une superficie d'environ 90 mètres carrés avec la municipalité de Lac-des-Écorces;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces est favorable au projet et est également partenaire de celui-ci en s'engageant à assumer 50 % des coûts d'arpentage;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

DE RESCINDER la résolution CC-2016-04-1549;

DE SIGNER un acte d'échange d'immeubles avec la municipalité de Lac-des-Écorces, aux conditions suivantes :

1° La Commission scolaire Pierre-Neveu cède à la municipalité de Lac-des-Écorces, l'immeuble suivant :

Un immeuble situé en la municipalité de Lac-des-Écorces, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq-millions-neuf-cent-huit-mille-quatre-cent-cinquante (5 908 450) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle.

Cet immeuble contient une superficie de quatre-vingt-dix mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (90,7 m²).

Tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

2° En contrepartie, la municipalité de Lac-des-Écorces cède à la Commission scolaire Pierre-Neveu, l'immeuble suivant :

Un immeuble situé en la municipalité de Lac-des-Écorces, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq-millions-neuf-cent-huit-mille-quatre-cent-quarante-neuf (5 908 449) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle.

Cet immeuble contient une superficie de quatre-vingt-dix mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (90,7 m²).

Tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

3° La Commission scolaire Pierre-Neveu devra prendre l'immeuble à elle cédé avec possession immédiate au moment de la signature de l'acte d'échange notarié, dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'immeuble, tant présente que future, est conforme aux lois et règlements en vigueur.

4° La valeur de la contrepartie pour chacun des immeubles qui feront l'objet de cet acte d'échange a été fixée à la somme de cinq-cents dollars (500,00 \$); en conséquence, cet acte d'échange sera consenti sans soulte ni retour de part et d'autre, en considération seulement de l'avantage respectif que chacun des coéchangistes en retirera.

5° Les frais et honoraires de l'acte d'échange notarié, les frais de publicité, incluant les copies nécessaires de l'acte seront à la charge de la municipalité de Lac-des-Écorces.

6° La Commission scolaire Pierre-Neveu devra, à ce dit acte d'échange à intervenir, renoncer, à toutes fins que de droits et en tant que nécessaire ou utile, premièrement, à tout droit de reprise ou droit de redevenir propriétaire pour le cas où elle viendrait à être évincée ou dépossédée de l'immeuble reçu, deuxièmement, à tout droit de garantie, priorité ou hypothèque qui, sans cette renonciation, pourrait résulter de l'acte d'échange et affecter l'immeuble reçu par elle et, troisièmement, à toutes réclamations en garantie contre l'autre pour tous troubles et évictions qu'elle pourrait souffrir, que la cause de tels troubles et évictions soit antérieure ou postérieure à cet acte d'échange.

Le tout suivant les termes du projet d'acte d'échange préparé par la notaire Katy Villemaire.

D'AUTORISER Madame Claudine Millaire, directrice générale, à signer devant notaire, pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu, cet acte d'échange, avec toutes les modifications qu'elle jugera à propos, le cas échéant, à y convenir et y stipuler toutes autres

conventions ou conditions qu'elle jugera à propos dans l'intérêt de la société, à donner et à recevoir quittance finale pour la valeur de la contrepartie qui a été établie, et généralement aux fins ci-dessus, à faire tout ce qu'elle jugera utile ou nécessaire, pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :

12.1 CC-2017-02-1649 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2017-2018

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 CC-2017-02-1650 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2017-2018

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'ADOPTER la *Liste des écoles et des centres 2017-2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 CC-2017-02-1651 : ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2017-2018

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER les *Actes d'établissements 2017-2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INFORMATION :

13.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

13.2 Rapports du comité exécutif

Les procès-verbaux du comité exécutif du 20 décembre 2016 et du 17 janvier 2017 sont déposés.

13.3 Rapport de délégation ou de représentation

13.3.1 Procès-verbal TACAL

Dépôt du procès-verbal du 20 octobre 2016.

13.3.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Dépôt du compte rendu du 31 janvier 2017.

13.4 Rapports des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume les rencontres du 19 décembre 2016 et du 16 janvier 2017.

13.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

15. AUTRE AFFAIRE :

Le commissaire Claude Jean informe les membres de l'évolution du dossier des bacs noirs.

16. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

17. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

17.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 novembre 2016 au 15 janvier 2017 est déposée.

17.2 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (projet)

Dépôt de la politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire Chantal Coutu se questionne sur des activités qui ne se réalisent pas toujours.

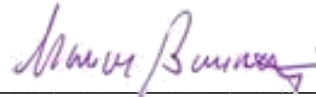
19. CC-2017-02-1652 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 21 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 14 mars 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA Chantal Coutu, la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Claude Jean, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-03-1653 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 février 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Projet de division en circonscriptions électorales.
 - 7.2 Entente de partenariat avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle.
 - 7.3 Semaine de l'action bénévole.
 - 7.4 Semaine du personnel de soutien.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Structure administrative 2017-2018.
 - 8.2 Politique de gestion des gestionnaires.
9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidence.

- 9.2 Rapport du comité exécutif.
- 9.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 9.3.1 Comité des ressources humaines.
 - 9.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.
- 9.4 Rapport des commissaires parents.
- 9.5 Rapport de la direction générale.
- 10. Période de questions du public.
- 11. Autre affaire.
- 12. Correspondance (3).
- 13. Dépôt de documents :
 - 13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 13.2 Calendrier scolaire 2018-2019.
 - 13.3 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2017-2018.
 - 13.4 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018.
- 14. Questions et commentaires des commissaires.
- 15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

4.1 CC-2017-03-1654 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

10.2 Demande d'expulsion d'un élève

Les membres partagent l'avis que la direction du centre pourra informer le conseil des commissaires de sa réintégration.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-03-1655 : PROJET DE DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : En vue des élections scolaires qui se tiendront le 4 novembre 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter un projet de division du territoire en circonscriptions électorales et soumettre ce projet à une consultation publique.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, dépose pour adoption un projet de division du territoire de la commission scolaire en huit (8) circonscriptions électorales, ce projet devant par la suite être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)*.

VU les articles 7.1, 7.2, 7.5 et 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

QUE le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu en huit (8) circonscriptions électorales soit adopté.

QUE le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE

Le point est reporté.

7.3 CC-2017-03-1656 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Description de la situation : La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 23 au 29 avril 2017 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole se déroulera du 23 au 29 avril 2016;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

ATTENDU l'importance du travail des bénévoles pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2017-03-1657 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif, qui se déroulera du 23 au 29 avril 2017, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU QUE la semaine du personnel de soutien administratif se déroulera du 23 au 29 avril 2017;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 CC-2017-03-1658 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2017-2018

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de structure administrative 2017-2018 des membres du conseil des commissaires siégeant au comité des ressources humaines;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE soit adoptée la structure administrative 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2017-03-1659 : POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES

Description de la situation : Certains éléments de la *Politique de gestion des gestionnaires* devaient être précisés afin d'en favoriser une compréhension commune. Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* oblige la Commission scolaire de se doter d'une politique de gestion de ses administrateurs qui porte notamment sur la consultation et la participation, l'organisation administrative, la définition des fonctions et les critères d'admissibilité, le classement, l'emploi et les bénéfices de l'emploi, le versement du traitement, la politique locale de développement des administrateurs et sur un mécanisme de recours relatif à tout problème survenu entre un administrateur et une commission scolaire quant à l'application et l'interprétation de la politique de gestion ou quant à une mesure disciplinaire, autre qu'une suspension sans traitement.

VU l'article 191 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal relatifs à la politique de gestion*;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

ATTENDU certains changements apportés aux différents chapitres et annexes de la politique de gestion des gestionnaires;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Katie Sauriol

D'ADOPTER la *Politique de gestion des gestionnaires DG-2017-04*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION :

9.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

9.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 21 février 2017 est déposé.

9.3 Rapports de délégation ou de représentation :

9.3.1 Comité des ressources humaines

Dépôt du procès-verbal du 14 février 2017.

9.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

La commissaire parent Chantal Coutu résume la rencontre ayant eu lieu le 15 février 2017.

9.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 20 février 2017.

9.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

11. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

12. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 janvier au 15 février 2017 est déposée.

13.2 Calendrier scolaire 2018-2019

Dépôt du projet de calendrier scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

13.3 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2017-2018

Dépôt du projet de la politique sur les *Services de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2017-2018*.

13.4 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018

Dépôt du projet de la pratique de gestion *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018*.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni commentaire des commissaires.

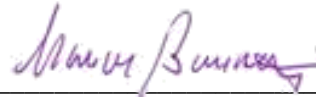
15. CC-2017-03-1660 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Isabelle Gaudreau propose la levée de la séance à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 avril 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA Chantal Coutu et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau, Stéphane Gauthier et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias. Le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-04-1661 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Désignation du substitut du Protecteur de l'élève.
 - 7.2 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi.
 - 7.3 Entente de partenariat avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Composition du comité de répartition des ressources.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2018-2019.
 - 9.2 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires.

10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 École de Saint-Joachim (854047); école Henri-Bourassa (854056): Divers travaux (revêtement, solinage, rejointement, toiture).
 - 10.2 Divers établissements de la Commission scolaire Pierre-Neveu : Remplacement de l'éclairage extérieur.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité de vérification 22 mars 2017.
 - 11.3.2 Comité consultatif du transport 28 mars 2017.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
12. Période de questions du public.
13. Autre affaire.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
16. Questions et commentaires des commissaires.
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

4.1 CC-2017-04-1662 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

La commissaire Chantal Coutu propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-04-1663 : DÉSIGNATION DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Description de la situation : L'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte peut s'adresser à un protecteur de l'élève dans le cadre de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève est désigné par la Commission scolaire, après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Un substitut au Protecteur de l'élève est requis en cas d'empêchement d'agir de ce dernier.

VU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique*;

VU la consultation du comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE DÉSIGNER Chantal Leblanc-Bélanger à titre de substitut du Protecteur de l'élève pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2017-04-1664 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES LE MIDI

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service étant donné que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES).

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille, et ce, sans égard à l'école fréquentée;

ATTENDU l'importance d'autofinancer ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER l'annexe 1 de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire parent Joanie Thibault se retire de la séance, il est 19 h 15.

7.3 CC-2017-04-1665 : ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu et Zone Emploi d'Antoine-Labelle (Zone Emploi) désirent continuer à établir un partenariat pour favoriser la réussite de leurs projets respectifs et pour le mieux-être de la collectivité.

VU l'article 255 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire de contribuer au développement de la région et à fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;

VU l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à sa disposition;

ATTENDU la possibilité pour le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier d'utiliser les espaces disponibles à certaines conditions;

ATTENDU QUE Zone Emploi pourra contribuer, dans la mesure de ses intentions, au projet CFER qui est situé dans le même bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'AUTORISER le président, monsieur Normand Bélanger et la directrice générale, madame Claudine Millaire, à signer l'entente de partenariat avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire parent Joanie Thibault réintègre la séance, il est 19 h 22.

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 CC-2017-04-1666 : COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Description de la situation : La commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont la directrice générale de la commission scolaire qui en assume la direction. Sous réserve du troisième alinéa, les membres du comité doivent faire partie du personnel cadre de la commission scolaire.

Les membres du comité doivent, en majorité, être des directeurs d'école et de centre, dont au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire et un directeur de centre. Les directeurs d'établissement sont choisis par leurs pairs.

La personne responsable des Services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, nommée en vertu de l'article 265, doit également être membre de ce comité.

Au moins un membre du comité doit être membre du personnel cadre de la commission scolaire sans être expressément visé par l'un des trois (3) premiers alinéas.

VU l'article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la création d'un comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation des membres du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

QUE le comité de répartition des ressources soit composé de sept (7) membres :

La direction générale;

La responsable des services EHDAA;

Un cadre scolaire;

Une direction d'école primaire ayant une (1) à deux (2) bâtisses;

Une direction d'école primaire ayant trois (3) bâtisses et plus;

Une direction d'école secondaire;

Une direction de centre.

DE MANDATER la directrice générale, madame Claudine Millaire, pour nommer le membre du personnel cadre au sein du comité de répartition des ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2017-04-1667 : CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées lors des rencontres COSEP - COSES;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2018-2019 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le point est reporté.

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2017-04-1668 : ÉCOLE DE SAINT-JOACHIM (854047); ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056) : DIVERS TRAVAUX (REVÊTEMENT, SOLINAGE, REJOINTEMENT, TOITURE)

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer le revêtement extérieur (partiel), le solinage et la toiture à l'école de Saint-Joachim de Val-Limoges. De plus, le projet inclut le remplacement du revêtement extérieur, le solinage et le rejointement des fenêtres à l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme Les Constructions Gilles Paquette inc., la réalisation de divers travaux à l'école de Saint-Joachim de Mont-Laurier (secteur Val-Limoges) et à l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe au montant forfaitaire de 128 558 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2017-04-1669 : DIVERS ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU : REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer l'ensemble de l'éclairage extérieur des écoles situées à l'extérieur de Mont-Laurier. La phase 1, réalisée à l'été 2016, consistait à remplacer les éclairages des écoles de Mont-Laurier.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

D'ACCORDER à la firme C. Techno le contrat de remplacement de l'éclairage extérieur de diverses écoles pour la somme forfaitaire de 73 900 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 21 mars 2017 est déposé.

11.3 Rapports de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité de vérification 22 mars 2017

Le président, M. Normand Bélanger, résume la rencontre.

11.3.2 Comité consultatif du transport 28 mars 2017

La commissaire Marie-Hélène Parent résume la rencontre.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 20 mars dernier.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 février au 15 mars 2017 est déposée.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres de la possibilité de retarder le transport de 3 heures.

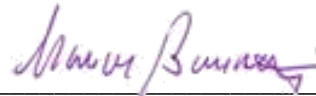
17. CC-2017-04-1670 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Jean propose la levée de la séance à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 mai 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault et Marie-Hélène Parent ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absents les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau et Nancy Roussel.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-05-1671 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Joanie Thibault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Division en circonscriptions électorales.
 - 7.2 Reconnaissance d'une employée.
 - 7.3 Nomination au poste de direction du Service des ressources éducatives.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Nomination des représentants d'organismes et d'entreprises au conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.
 - 9.2 Calendrier scolaire de l'éducation des adultes 2017-2018.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :

- 10.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018.
- 10.2 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2017-2018.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autre affaire.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.2 est traité immédiatement.

7.2 CC-2017-05-1672 : RECONNAISSANCE D'UNE EMPLOYÉE

Prix du Mérite en enseignement de l'anglais, langue seconde, de la Société pour le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec (SPEAQ).

Description de la situation : La Société pour le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec (SPEAQ) décerne annuellement le prix du Mérite en enseignement de l'anglais, langue seconde. Ce prix est décerné à une enseignante ou un enseignant s'étant démarqué pour le développement pédagogique de l'anglais, langue seconde.

ATTENDU l'engagement dans le développement de pratiques et d'outils pédagogiques de Madame Dominique Leblanc;

ATTENDU la reconnaissance de ses pairs pour son dévouement à la communauté des enseignants d'anglais, langue seconde;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de Madame Dominique Leblanc, enseignante en anglais langue seconde au primaire, pour son engagement dans le développement de pratiques et d'outils pédagogiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017

4.1 CC-2017-05-1673 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017

Le commissaire Claude Jean propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.2 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres qu'il y a encore un déficit au secondaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-05-1674 : DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : En vue des élections scolaires qui se tiendront le 4 novembre 2018, le conseil des commissaires a adopté un projet de division du territoire en circonscriptions électorales qui a été soumis par la suite à une consultation publique. Aucun électeur n'a fait connaître son opposition. La division en circonscriptions électorales doit être adoptée par au moins les deux tiers des membres ayant le droit de vote.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, dépose pour adoption la division du territoire de la Commission scolaire en huit (8) circonscriptions électorales : la description des circonscriptions et un tableau détaillant le nombre d'électeurs de chacune des circonscriptions électorales.

VU la résolution CC-2017-03-1655 adoptant le projet de division en circonscriptions électorales;

VU la publication d'un avis public du projet de division en circonscriptions, conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)*;

VU QU'aucun électeur n'a fait connaître par écrit son opposition au projet de division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales, conformément à l'article 9.1 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3);

ATTENDU QUE la division retenue par la Commission scolaire est identique à celle du projet de division;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER la division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu en huit (8) circonscriptions électorales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2017-05-1675 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Description de la situation : Suite à l'annonce du départ à la retraite de la détentrice du poste de direction du Service des ressources éducatives, le concours C-02-16-17 a été ouvert.

ATTENDU l'ouverture du concours C-02-16-17 pour le poste de direction du Service des ressources éducatives;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Julie Bellavance à la direction du Service des ressources éducatives, poste à caractère défini à compter du 25 août 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

8.1 CC-2017-05-1676 : POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Description de la situation : Il est nécessaire de modifier la *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* suite à une décision rendue dans le cadre d'une demande de révision de décision d'un parent et celle-ci doit être approuvée par le conseil des commissaires.

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*;

ATTENDU la consultation du COSEP;

ATTENDU la consultation du COSES;

ATTENDU la consultation du comité des politiques pédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Katie Sauriol

D'ADOPTER la *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires RE-2017-05*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

9.1 CC-2017-05-1677 : NOMINATION DES REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES ET D'ENTREPRISES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : L'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires nomme les représentants des entreprises pour un mandat de deux (2) ans au sein du conseil d'établissement de la formation générale des adultes.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre Christ-Roi de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

DE NOMMER madame Annabelle Roy-Langlois de Zone Emploi d'Antoine-Labelle pour siéger au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi de Mont-Laurier.

DE NOMMER monsieur Benoit Bisaillon de Coopérative forestière des Hautes-Laurentides pour siéger au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2017-05-1678 : CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES 2017-2018

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2017-2018 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 CC-2017-05-1679 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2017-2018

Description de la situation : Ce document vise à rendre public les objectifs, les principes et les critères de répartition des allocations allouées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant que la Commission scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, tel que spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il précise l'encadrement général ainsi que les modalités que la Commission scolaire entend prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation des ressources, et ce, de façon équitable.

VU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui oblige la Commission scolaire à répartir équitablement ses ressources financières et à rendre publics les objectifs de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

VU la consultation du comité consultatif de gestion, conformément à l'article 183 de la *LIP*;

VU la consultation du comité de parents, conformément aux articles 193.1 et 275 de la *LIP*;

VU la consultation des conseils d'établissement, conformément à l'article 275 de la *LIP*;

VU la consultation du comité consultatif pour les EHDAA, conformément à l'article 187 de la *LIP*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER les *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2017-05-1680 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2017-2018

Description : Ce document contient les modalités d'organisation convenues avec les conseils d'établissement afin d'assurer les services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissement;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*;

ATTENDU les règles budgétaires de la Commission scolaire;

ATTENDU la consultation du comité service de garde, des membres du COSEP et des conseils d'établissement concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'ADOPTER le document *Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2017-2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 18 avril 2017 est déposé.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Dépôt du compte-rendu du 4 avril 2017.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 24 avril dernier.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

Lettre de M. Sylvain Pagé au ministre Sébastien Proulx.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mars au 15 avril 2017 est déposée.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Claude Jean questionne au sujet des bacs noirs à Rivière-Rouge. La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, fera un suivi au prochain conseil.

17. CC-2017-05-1681 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 16 mai 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Est absente la commissaire Nathalie Dallaire.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 01.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-05-1682 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Confirmation à des postes cadres :
 - 5.1.1 Nomination de la direction adjointe de l'École du Méandre.
 - 5.1.2 Nomination de la direction de l'École des Trois Sentiers.
6. Période de questions du public.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

4.1 CC-2017-05-1683 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

16. Questions et commentaires des commissaires

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que suite à une rencontre le 8 février dernier, il aurait été convenu que le sujet des bacs noirs soit apporté lors d'un prochain conseil municipal.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

5.1 CONFIRMATION À DES POSTES CADRES :

5.1.1 CC-2017-05-1684 : NOMINATION DE LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : Madame Élane Boulianne occupe depuis le 1^{er} juillet 2016 le poste de direction adjointe de l'École du Méandre, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de madame Élane Boulianne;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Katie Sauriol

DE NOMMER madame Élane Boulianne au poste de directrice adjointe de l'École du Méandre pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CC-2017-05-1685 : NOMINATION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DES TROIS SENTIERS

Description de la situation : Monsieur Luc Séguin occupe depuis le 1^{er} juillet 2016 le poste de direction de l'École des Trois Sentiers, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de monsieur Luc Séguin;

ATTENDU une évaluation positive de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE NOMMER monsieur Luc Séguin au poste de directeur de l'École des Trois Sentiers pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. CC-2017-05-1686 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 juin 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Est absente la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-06-1687 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Demande de révision d'une décision 2017-133.
 - 7.2 Nomination : Direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Structure administrative 2017-2018.
 - 8.2 Confirmation à des postes cadres :
 - 8.2.1 Nomination de la coordonnatrice des services de l'enseignement.
 - 8.2.2 Nomination au poste de contremaitre forestier.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectif du personnel de soutien général.
 - 9.2 Plan d'effectif du personnel professionnel.

10. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 10.1 Adoption du calendrier scolaire 2018-2019 de la formation professionnelle.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique.
 - 11.3.2 Comité consultatif du transport.
 - 11.3.3 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.
 - 11.3.4 Comité des ressources humaines.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
12. Période de questions du public.
13. Autre affaire.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Déclaration du dirigeant de l'organisme.
 - 15.3 Demande d'achat de fibre optique par Vidéotron.
16. Questions et commentaires des commissaires.
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2017

4.1 CC-2017-06-1688 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2017

La commissaire Marie-Hélène Parent propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Les points 9.1 et 9.2 sont traités immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2017-06-1689 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL

Description de la situation : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel de soutien général pour l'année scolaire 2017–2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2017-06-1690 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

Le président, M. Normand Bélanger, se retire de la séance, il est 19 h 24.

7.1 CC-2017-06-1691 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION 2017-133

Le commissaire Pierre Charbonneau présente le dossier. Des commentaires sont aussi apportés par la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

Description de la situation : Le conseil des commissaires doit se prononcer sur une demande de révision d'une décision. Le comité de révision, formé des membres du comité de gouvernance et d'éthique, a étudié la demande et a entendu les représentations.

ATTENDU les informations présentées par la direction d'école;

ATTENDU les arguments présentés par le parent;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

DE REFUSER la demande de révision d'une décision 2017-133.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président, M. Normand Bélanger, réintègre la séance, il est 20 h 10.

7.2 CC-2017-06-1692 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES

Description de la situation : Suite à l'annonce du départ à la retraite du détenteur du poste de direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences, le concours C-01-16-17 a été ouvert.

ATTENDU l'ouverture du concours C-01-16-17 pour le poste de direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Jacinthe Fex à la direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences, poste à caractère défini à compter du 2 octobre 2017, et ce, jusqu'au 28 septembre 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 CC-2017-06-1693 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2017-2018

Description de la situation : Suite à l'annonce du départ à la retraite d'une direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, la structure administrative a été révisée. La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de modification de la structure administrative 2017-2018 des membres du conseil des commissaires siégeant au comité des ressources humaines;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE soit adoptée la structure administrative 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CONFIRMATION À DES POSTES CADRES :

8.2.1 CC-2017-06-1694 : NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

Description de la situation : Madame Mylène Guénette occupe depuis le 7 octobre 2015 le poste de coordonnatrice des services de l'enseignement, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de madame Mylène Guénette;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

DE NOMMER madame Mylène Guénette au poste de coordonnatrice des services de l'enseignement pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.2 CC-2017-06-1695 : NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAITRE FORESTIER

Description de la situation : Monsieur Steve Parslow occupe depuis le 6 avril 2016 le poste de contremaître forestier au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de monsieur Steve Parslow;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER monsieur Steve Parslow au poste de contremaître forestier au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

10.1 CC-2017-06-1696 : ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Le calendrier scolaire du centre de formation professionnelle désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire du centre de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2018-2019 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 16 mai 2017 est déposé.

11.3 Rapports de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Dépôt du compte rendu du 9 mai 2017.

11.3.2 Comité consultatif du transport

Dépôt du compte rendu du 10 mai 2017. La commissaire Isabelle Gaudreau résume la rencontre ainsi que celle du comité de négociations du 25 mai avec les transporteurs.

11.3.3 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

Dépôt du compte rendu du 17 mai 2017. La commissaire parent Chantal Coutu résume la rencontre.

11.3.4 Comité des ressources humaines

Dépôt du compte rendu du 30 mai 2017.

11.4 Rapport des commissaires parents

Dépôt du compte rendu du 15 mai 2017. La commissaire parent Katie Sauriol résume la rencontre.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 avril au 15 mai 2017 est déposée.

15.2 Déclaration du dirigeant de l'organisme

Dépôt de la déclaration du dirigeant de l'organisme en date du 1^{er} mai 2017.

15.3 Demande d'achat de fibre optique par Vidéotron

Dépôt de la demande d'achat.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire Nancy Roussel souhaite que les commissaires soient invités au lancé du mortier.

17. CC-2017-06-1697 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 27 juin 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol, commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absentes les commissaires Nathalie Dallaire et Marie-Hélène Parent.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 01.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-06-1698 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public.
6. Enjeu(x) politique(s) :
 - 6.1 Nomination à la direction du centre d'éducation des adultes.
 - 6.2 Nomination : direction adjointe au centre de formation professionnelle.
 - 6.3 Nomination des commissaires aux différents comités de la commission scolaire.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 7.1 Organisation scolaire 2017-2018.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 8.1 Achat et installation d'une ébrancheuse neuve pour le CFP de Mont-Laurier.

- 8.2 Achat de deux (2) pelles hydrauliques neuves pour le CFP de Mont-Laurier.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Budget 2017-2018.
 - 9.2 Budget des écoles et des centres 2017-2018.
- 10. Information.
- 11. Dépôt de documents.
- 12. Questions et commentaires des commissaires.
- 13. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017

4.1 CC-2017-06-1699 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017

La commissaire Chantal Coutu propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

6.1 CC-2017-06-1700 : NOMINATION À LA DIRECTION DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Description de la situation : Suite à la réorganisation de la structure administrative pour l'année 2017-2018, le concours C-05-16-17 a été ouvert pour le poste de direction du centre d'éducation des adultes.

ATTENDU l'ouverture du concours C-05-16-17 pour le poste de direction du centre d'éducation des adultes;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Marie-Hélène Parent à la direction du centre d'éducation des adultes, poste à caractère défini à compter du 1^{er} juillet 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2017-06-1701 : NOMINATION : DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Suite à la réorganisation de la structure administrative pour l'année 2017-2018, le concours C-06-16-17 a été ouvert pour le poste de direction adjointe du centre de formation professionnelle.

ATTENDU l'ouverture du concours de direction adjointe du centre de formation professionnelle C-06-16-17;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

QUE le conseil des commissaires nomme M. Pierre Bohémier à la direction adjointe du centre de formation professionnelle, poste à caractère défini à compter du 1^{er} juillet 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CC-2017-06-1702 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité consultatif de transport;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité des ressources humaines;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de vérification;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE le président, M. Normand Bélanger, est d'office membre de tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire :

Comités	Nominations 2016-2017	Nominations 2017-2018
Comité consultatif des transports*	Bélanger, Normand Gaudreau, Isabelle Jean, Claude Parent, Marie-Hélène Thibault, Joanie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gaudreau, Isabelle Commissaire : Parent, Marie-Hélène C-parent : Thibault, Joanie
Comité de vérification*	Bélanger, Normand Gauthier, Stéphane Dallaire, Nathalie Thibault, Joanie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Dallaire, Nathalie C-parent : Thibault, Joanie
Comité de gouvernance et d'éthique*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Jean, Claude Roussel, Nancy Sauriol, Katie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Sauriol, Katie
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Bélanger, Normand Legault, Benoit-N. Roussel, Nancy Coutu, Chantal	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Legault, Benoit-N. Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Coutu, Chantal
Comité des ressources humaines*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Jean, Claude	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Jean, Claude

	Legault, Benoit-N. Dallaire, Nathalie (substitut)	Commissaire : Legault, Benoit-N. C-substitut : Dallaire, Nathalie
Comité d'évaluation de la direction générale	Bélanger, Normand Gauthier, Stéphane Parent, Marie-Hélène	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Parent, Marie-Hélène

* **Comité obligatoire selon la LIP requérant la présence de commissaires.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 9.1 et 9.2 sont traités immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CC-2017-06-1703 : BUDGET 2017-2018

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 250 468 \$;

ATTENDU QUE le déficit d'exercice n'excède pas la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2016 autorisé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs au 30 juin 2016, limite qui s'établit à 435 569 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement du taux de la taxe scolaire est établie à 4 328 509 661 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2017-2018;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

ATTENDU les délais entourant l'adoption du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire*;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sous réserve de l'adoption du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire*;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire comme suit :

- Fixation du taux de la taxe à tous les contribuables à 26,478 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité des subventions pour l'année scolaire 2017-2018 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2017-06-1704 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2017-2018

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'APPROUVER le budget 2017-2018 des écoles et des centres totalisant 17 491 132 \$ ci-après identifié.

École de la Lièvre-Sud	173 246 \$
École du Méandre (primaire et secondaire)	535 274 \$
École des Trois Sentiers	257 563 \$
École aux Quatre Vents	456 671 \$
École du Val-des-Lacs	228 974 \$
École Jean-XXIII	283 101 \$
École Saint-Eugène	266 756 \$
École de la Madone et de la Carrière	281 779 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	355 829 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 460 080 \$</u>
Sous-total :	4 299 273 \$

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	10 883 737 \$
Centre d'éducation des adultes Christ-Roi et l'Impact	<u>2 308 122 \$</u>
TOTAL	<u>17 491 132 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

7.1 CC-2017-06-1705 : ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2018

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre;

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2017-2018 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

8.1 CC-2017-06-1706 : ACHAT ET INSTALLATION D'UNE ÉBRANCHEUSE NEUVE POUR LE CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier diplôme environ 60 élèves par année pour le DEP « Abattage et façonnage des bois », DEP principalement axé sur la récolte mécanisée de bois tronçonnés. Le CFP de Mont-Laurier doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques.

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier veut diversifier en partie son DEP Abattage et façonnage des bois vers la récolte mécanisée et le façonnage de bois en longueur;

ATTENDU QUE les peuplements à récolter à proximité de Mont-Laurier sont mixtes, avec une grande proportion de feuillus durs;

ATTENDU QUE le CFP de Mont-Laurier doit déjà payer des sous-traitants pour ébrancher une partie de son bois et qu'il a de la difficulté à obtenir des services de ceux-ci à un cout raisonnable;

ATTENDU QU'une grande proportion des usines environnantes s'approvisionnent de bois en longueur et que leurs besoins en main-d'œuvre vers ces types d'équipements sont grandissants;

ATTENDU QUE le CFP de Mont-Laurier dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACHETER à la firme Équipement SMS inc. une ébrancheuse neuve de modèle Propac PP 453 incluant l'installation pour un montant de 206 000 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2017-06-1707 : ACHAT DE DEUX (2) PELLES HYDRAULIQUES NEUVES POUR LE CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier diplôme environ 110 élèves par année pour le DEP « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière ». Le CFP doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU le vieillissement et l'usure de certains équipements et les couts de réparations excessifs sur des machines trop usées;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose du budget d'investissement nécessaire à l'achat de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACHETER à la firme Équipement J.Y.L inc. un lot de deux (2) pelles hydrauliques neuves de marque Link-Belt, modèles 130X4DZ (2017) et 210X4 (2017) pour un montant de 388 659,28 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il n'y a aucun dépôt de document.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire parent Joanie Thibault se questionne sur les frais chargés aux parents.

La commissaire Nancy Roussel questionne sur l'heure du lancer du mortier et sur la présence des parents au bal des finissants.

13. CC-2017-06-1708 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général